



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnes sans domicile fixe

Question au Gouvernement n° 1880

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Claude-Gerard Marcus.

M. Claude-Gerard Marcus. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, l'automne est actuellement relativement clément, mais l'approche de l'hiver pose, comme chaque année, la douloureuse question de l'accueil des personnes sans abri.

Certains de nos compatriotes, faute d'emploi, faute de logement, sont aujourd'hui en situation d'exclusion. Ils sont particulièrement nombreux en zones urbaines, notamment à Paris dont je suis un élu. Il suffit de prendre le métro ou de circuler dans la capitale pour constater combien la mendicite s'est développée. Il est poignant de voir, le soir, des formes humaines allongées sur les trottoirs ou sous les porches d'immeubles, espérant y trouver un peu de sommeil. Vous connaissez bien ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous avez été un pionnier dans ce domaine lorsque vous avez créé à Paris, en accord avec M. Chirac alors maire, le SAMU social qui est une magnifique réussite.

Face à cette misère humaine qui risque d'engendrer une société à deux vitesses, le Gouvernement a engagé une vigoureuse politique en faveur de l'emploi et contre la fracture sociale. Cette politique commence à porter ses fruits. Le contrat initiative emploi et les logements d'insertion en sont des preuves. Le groupe gaulliste s'y est d'ailleurs étroitement associé en faisant adopter une amélioration du régime fiscal dit de «l'amendement Coluche», pour favoriser les dons aux organisations humanitaires.

Cependant, nous savons tous que pour gagner notre pari pour l'emploi et contre la pauvreté, il faudra du temps. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite donc que vous nous indiquiez quelles mesures concrètes vous entendez prendre afin d'aider les personnes sans abri à faire face à l'arrivée prochaine de l'hiver.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le député, depuis 1995 le Gouvernement mène une action résolue et cohérente dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. Des capacités importantes d'accueil ont été dégagées, et l'on peut affirmer désormais que, pour ce qui concerne l'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire, les possibilités offertes sont en adéquation avec les besoins.

Une enquête que nous avons diligentée à la fin de l'hiver dernier a montré que ces dispositifs ont bien fonctionné. Pour la plupart, d'ailleurs, ces lieux ne sont plus de simples abris de fortune ou les gens étaient hébergés dans des conditions souvent très rudes. Ils sont aménagés de telle sorte que les personnes y soient accueillies avec respect, dans la dignité, et dans des conditions ménageant les possibilités d'insertion. Actuellement, nous disposons de 50 000 places d'hébergement, auxquelles il faut ajouter celles des logements d'urgence extrême du plan Perissol.

Par ailleurs, nous avons mis en place ou consolidé des lieux d'accueil de jour et des dispositifs mobiles auxquels vous avez fait allusion, tels que le SAMU social, pour aller au devant des personnes en détresse. Un numéro vert national fonctionne aussi depuis le début de l'année.

Un effort financier a été réalisé pour l'urgence sociale puisque les crédits ont plus que doublé, passant de 190 millions de francs en 1995 à 400 millions actuellement.

Dans la loi de cohésion sociale, est prévue l'installation dans chaque département d'un service d'information et

d'orientation afin que personne ne soit laissé au bord du chemin. Il faut pouvoir répondre, sur tout le territoire, au devoir d'accueil de toutes les personnes en détresse sociale.

C'est pourquoi, monsieur le député, je voudrais que l'on ne parle plus de dispositif d'hiver. Le dispositif est permanent. Il est prévu pour faire face aux besoins de l'urgence sociale tout au long de l'année.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Claude-Gerard Marcus.

M. Claude-Gerard Marcus. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, l'automne est actuellement relativement clément, mais l'approche de l'hiver pose, comme chaque année, la douloureuse question de l'accueil des personnes sans abri.

Certains de nos compatriotes, faute d'emploi, faute de logement, sont aujourd'hui en situation d'exclusion. Ils sont particulièrement nombreux en zones urbaines, notamment à Paris dont je suis un élu. Il suffit de prendre le métro ou de circuler dans la capitale pour constater combien la mendicite s'est développée. Il est poignant de voir, le soir, des formes humaines allongées sur les trottoirs ou sous les porches d'immeubles, espérant y trouver un peu de sommeil. Vous connaissez bien ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous avez été un pionnier dans ce domaine lorsque vous avez créé à Paris, en accord avec M. Chirac alors maire, le SAMU social qui est une magnifique réussite.

Face à cette misère humaine qui risque d'engendrer une société à deux vitesses, le Gouvernement a engagé une vigoureuse politique en faveur de l'emploi et contre la fracture sociale. Cette politique commence à porter ses fruits. Le contrat initiative emploi et les logements d'insertion en sont des preuves. Le groupe gaulliste s'y est d'ailleurs étroitement associé en faisant adopter une amélioration du régime fiscal dit de «l'amendement Coluche», pour favoriser les dons aux organisations humanitaires.

Cependant, nous savons tous que pour gagner notre pari pour l'emploi et contre la pauvreté, il faudra du temps.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite donc que vous nous indiquiez quelles mesures concrètes vous entendez prendre afin d'aider les personnes sans abri à faire face à l'arrivée prochaine de l'hiver.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le député, depuis 1995 le Gouvernement mène une action résolue et cohérente dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. Des capacités importantes d'accueil ont été dégagées, et l'on peut affirmer désormais que, pour ce qui concerne l'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire, les possibilités offertes sont en adéquation avec les besoins.

Une enquête que nous avons diligentée à la fin de l'hiver dernier a montré que ces dispositifs ont bien fonctionné. Pour la plupart, d'ailleurs, ces lieux ne sont plus de simples abris de fortune où les gens étaient hébergés dans des conditions souvent très rudes. Ils sont aménagés de telle sorte que les personnes y soient accueillies avec respect, dans la dignité, et dans des conditions ménageant les possibilités d'insertion.

Actuellement, nous disposons de 50 000 places d'hébergement, auxquelles il faut ajouter celles des logements d'urgence du plan Perissol.

Par ailleurs, nous avons mis en place ou consolidé des lieux d'accueil de jour et des dispositifs mobiles auxquels vous avez fait allusion, tels que le SAMU social, pour aller au devant des personnes en détresse. Un numéro vert national fonctionne aussi depuis le début de l'année.

Un effort financier a été réalisé pour l'urgence sociale puisque les crédits ont plus que doublé, passant de 190 millions de francs en 1995 à 400 millions actuellement.

Dans la loi de cohésion sociale, est prévue l'installation dans chaque département d'un service d'information et d'orientation afin que personne ne soit laissé au bord du chemin. Il faut pouvoir répondre, sur tout le territoire, au devoir d'accueil de toutes les personnes en détresse sociale.

C'est pourquoi, monsieur le député, je voudrais que l'on ne parle plus de dispositif d'hiver. Le dispositif est permanent. Il est prévu pour faire face aux besoins de l'urgence sociale tout au long de l'année.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union

pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Marcus Claude-Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1880

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : action humanitaire d'urgence

Ministère attributaire : action humanitaire d'urgence

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1996, page 5851

Réponse publiée le : 24 octobre 1996, page 5851

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 octobre 1996